

Itinéraire

DÉBUT DU PARCOURS : PARKING DU CIMETIÈRE > Empruntez l'allée sous l'alignement d'érables puis regagnez la rue de l'Arpajonnais et longez le domaine boisé. A l'intersection, prenez à gauche sur la rue Léon Chartier pendant quelques mètres avant de tourner à droite sur la rue de la gare. **KM 0.36 - ÉTAPE 1** > La route se prolonge par un petit chemin bordant les champs, il s'agit de l'ancien tracé de l'Arpajonnais. **KM 1.2 - ÉTAPE 2** > Aux deux intersections, continuez tout droit. **KM 3.20 - ÉTAPE 3** > Une fois la route retrouvée, tournez à droite en direction du rocher boisé. A l'intersection, traversez la route de Montlhéry pour rejoindre un petit chemin creux qui monte sur le coteau. Une fois à la lisière du bois, prenez le chemin de droite. **KM 6.00 ÉTAPE 4** > Continuez ainsi en lisière de forêt. Le chemin se courbe à droite et s'éloigne du bois mais revient rapidement en lisière. Descendez le chemin sur votre droite. A l'intersection avec la départementale, continuez tout droit sur une route étroite qui s'élargit petit à petit jusqu'au bourg. **KM 7.45 ÉTAPE 5** > La route oblique se courbe à droite. Sur votre gauche, entre deux habitations, engagez vous dans une petite venelle. Prenez la première à droite le chemin du four à banc qui longe des parcelles de jardins ouvriers. Continuez sur ce chemin qui se courbe à gauche. Au bout de ce chemin, vous arrivez en face d'une parcelle clôturée, reprenez à droite en direction du bourg. Vous passez à travers une nouvelle venelle pavée. A l'intersection, prenez à gauche sur la rue de la Division Leclerc puis à gauche sur la rue de Boutigny. Redescendez par la première route en impasse sur votre droite qui se prolonge par un chemin. **KM 9.15 - ÉTAPE 6** > Traversez le ruisseau des Paradis et continuez tout droit. Prenez ensuite un chemin étroit sur votre droite qui longe le ruisseau et se faufile à travers bois. Au bout du chemin, traversez la départementale et regagnez le chemin en face. Vous atteignez rapidement la promenade qui fait le tour du bassin de Saulx. Faites le tour par la gauche. Peu après le pont, empruntez un chemin étroit qui se faufile sur votre gauche et longe la zone industrielle. A l'intersection, prenez à droite sur la route départementale. **KM 10.60 - ÉTAPE 7** > Continuez sur la route départementale jusqu'au centre bourg et le bureau de poste. Prenez à gauche rue Jean Antoine Leonardi pour retrouver le parking du cimetière. **KM 11.00 - ARRIVÉE**

Sur les traces de l'Arpajonnais

Lancez-vous dans un voyage sur une des communes du Triangle Vert, Saulx les Chartreux. Cet itinéraire vous racontera l'histoire de ce territoire singulier entre une plaine agricole, ses rus et sa vallée habitée. Partez à la découverte de la plaine de Saulx, du ruisseau des Paradis et du Rocher de Saulx en empruntant des venelles et chemins méconnus. Lors de votre promenade, veillez à adopter un comportement respectueux envers ce territoire préservé et à ne pas troubler l'activité de la faune et de la flore.

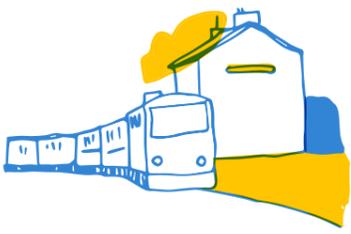
Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix

Né le 27 juin 2003, le Triangle Vert regroupe les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Villebon-sur-Yvette, ainsi que leurs agriculteurs, et les accompagne dans leurs projets portant sur l'agriculture périurbaine. Tous ensemble travaillent à concilier un développement harmonieux des villes et le maintien d'une agriculture économiquement viable, dans une optique de développement durable du territoire.

INFOS PARCOURS

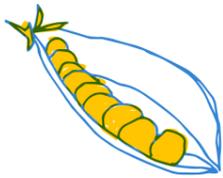
Randonnée pedestre ou VTT
Durée : 3h à pieds
Distance : 11 Km
Niveau : facile
Départ : Saulx-les-Chartreux
Bus / P : L'église





L'ARPAJONNAIS

KM 0.36 - ÉTAPE 1 : Vous empruntez l'ancien tracé de la ligne de tramway appelée l'Arpajonnais créée en 1894. Également appelé le "train des légumes", l'Arpajonnais transportait les denrées maraîchères produites sur le territoire aux Halles Centrales de Paris. De 1899 à 1936, la gare, encore visible aujourd'hui, était le lieu de chargement des légumes. La ligne longeait alors l'actuelle route Nationale 20, traversant les plaines agricoles et villages du Hurepoix depuis Arpajon. Au retour, la Compagnie des chemins de fer sur route de Paris à Arpajon (PA) approvisionnait les cultivateurs en engrais et fumiers issus des écuries parisiennes, ainsi qu'en boues. La fréquence de ces trains illustre la saisonnalité des cultures, avec un pic au mois de juin lors de la cueillette des fraises. La ligne assurait aussi un service voyageurs dans l'autre sens, favorisant le développement du tourisme rural de cette petite région maraîchère. En 1937, l'Arpajonnais est fermé définitivement suite au développement des transports routiers. Son tracé est encore bien lisible à quelques endroits du territoire.



LA PLAINE DE SAULX ET SES RUS

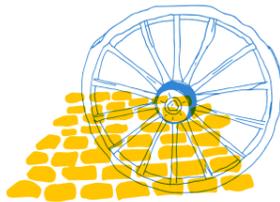
KM 1.2 - ÉTAPE 2 : La plaine de Saulx a été sculptée par la présence d'un réseau de ruisseaux affluents du rocher de Saulx qui laisse deviner leur chemin. Le Chauffour et l'Amoyard irriguent la plaine et lui offrent une extraordinaire fertilité depuis des siècles. Cette plaine est aujourd'hui préservée bien qu'issue de nombreuses transformations. Après une ancienne période d'agriculture de subsistance de type polyculture-élevage, le maraîchage et l'arboriculture fruitière étaient en plein essor au début du XX^e siècle. Les pommiers, cerisiers et poiriers se sont développés sur les pentes exposées au Nord, là où la vigne ne se plaisait pas. Dans les années 1930, le déclin de l'arboriculture et du maraîchage, lié à la fermeture de l'Arpajonnais et au remembrement, laisse une place plus grande aux cultures céréalières. Différentes démarches tentent de préserver ce passé maraîcher et arboricole. En 1994, le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) inclut la plaine agricole de Saulx-les-Chartreux parmi les espaces à protéger dans la Ceinture verte et paysagère de la ville dense et centrale au titre des "Espaces agricoles de proximité". Depuis 2013, l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France (AEV) loue 10 hectares de terres agricoles aux Champs des possibles, couveuse d'activités agricoles qui accompagne les candidats à l'installation en agriculture et leur permet de tester leur projet en conditions réelles. La Ferme du Pas de Côté y a été créée, dans laquelle un maraîcher et une paysanne-boulangère travaillent en bio et vendent leurs produits sur la commune et ses environs en AMAP.



LES JARDINS DU PIÉMONT & LE ROCHER DE SAULX

KM 3.20 - ÉTAPE 3 : Une fois la plaine de Saulx parcourue, vous vous trouvez à la lisière de la forêt du Rocher de Saulx. La fontaine de la Demoiselle est une source dont l'eau fraîche désaltérait les ouvriers agricoles qui travaillaient dans les environs. Le Rocher de Saulx est situé entre la plaine de Saulx et le plateau de Nozay. Vous marchez sur une entité géographique, qui appartient aux

terrains de l'ère Tertiaire, caractérisée par la présence de grès et de sables de Fontainebleau. La forêt s'est spécifiquement développée sur le plateau, sur des argiles à meulières, et dans les pentes sur des sables de Fontainebleau. On peut y observer nombreux robiniers, châtaigniers, chênes et hêtres. Le coteau du "Rocher", après avoir longtemps été un lieu d'exploitation de carrières, mais aussi de villégiature, accueille aujourd'hui une forêt départementale parcourue de nombreux chemins. Lors du déclin de l'arboriculture dans les années 1930, les terres situées en piémont du rocher, de qualité moindre et difficiles d'accès, furent les premières à subir la déprise. Plusieurs parcelles sont délaissées, vendues ou converties en jachères imposées par la PAC. Les parcelles délaissées deviennent des lieux de villégiature où différentes formes populaires de jardinage se développent et perdurent encore aujourd'hui.



LES MAISONS DE CULTURE

KM 6.00 - ÉTAPE 4 : L'organisation spatiale du bourg de Saulx, avec son réseau de sentes pavées et de maisons de culture, témoigne du passé maraîcher de la plaine. Ces maisons, autrefois associées à une activité maraîchère ou arboricole, se distinguent des grands corps de fermes de polyculture-élevage : un logis en léger retrait, et des bâtiments techniques (entreposage, nettoyage et colisage des productions, machines, poulailler, clapiers, boxes pour les chevaux...) se distribuent autour d'une cour, séparée de la rue par un portail à linteau. Aujourd'hui divisées en plusieurs habitations, ces ensembles sont devenus collectifs.



LE RUISSEAU DES PARADIS

KM 7.45 - ÉTAPE 5 : Le ruisseau des Paradis prend sa source au lieu-dit "Les Paradis", sur la commune de Villejust, avant de s'infiltrer dans le Rocher et de se jeter l'Yvette. Le nom du ruisseau proviendrait du terme persan "pardez", désignant une enceinte, un jardin clos. Ce terme fut probablement utilisé en référence aux vergers et potagers ceinturés de murs de pierres. Encore visibles dans la plaine, ces murs servaient autrefois de supports à la croissance des fruitiers palissés et à la délimitation des parcelles tout en protégeant les cultures. Ce ruisseau irrigue la plaine agricole sur la partie Ouest de la commune de Saulx-les-Chartreux, dessinant sa limite administrative avec Villebon-sur-Yvette. Son pompage direct étant interdit, ce sont des mares et résurgences de la nappe phréatique qui fournissent cette ressource indispensable à l'activité maraîchère de la plaine. Vous devinerez aisément son chemin dans la plaine par la végétation de bords de cours d'eau qui l'accompagne. Avant de rejoindre l'étape suivante, une incursion est possible, sur votre droite, dans les parcs de la Jonchère et des Sources, propriétés communales ouvertes au public.



LE BASSIN ET LA RIVIÈRE MORTE

KM 9.15 - ÉTAPE 6 : Suite aux importantes crues de l'Yvette, à l'urbanisation incontrôlée de ses berges et au comblement de l'ancienne zone naturelle d'expansion des crues, un bassin a été re-créé par le Syndicat

Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) en 1985. Implanté à la confluence de l'Yvette, du ruisseau des Paradis et du ruisseau du Chauffour, à l'emplacement initial de prairies humides, ce bassin permet de réguler les crues de l'Yvette. D'une superficie totale de 50 hectares, il se compose d'un plan d'eau permanent de 7 ha bordé de prairies. Deux bras de dérivation, la rivière morte et la Boëlle, ceinturent deux îles et favorisent l'oxygénation de l'eau. Cette importante réserve ornithologique naturelle (classée Natura 2000) est prisée par plus de 120 espèces d'oiseaux telles que le Grèbe huppé, le Phragmite des joncs ou encore la Rousserolle effarvatte. Il est possible de faire le tour du plan d'eau grâce à la promenade de la digue.



LE MOULIN

KM 10.60 - ÉTAPE 7 : Non loin du bassin, vous pouvez apercevoir au bord de la route un moulin récemment réhabilité sur l'Yvette. Construit entre le X^e siècle et 1264, il appartenait alors aux Chartreux. Moulin banal, celui-ci était à la disposition de tous ; les moines qui en assuraient l'entretien percevaient en retour des redevances. Au XIX^e siècle, les bâtiments sont transformés en maison bourgeoise par monsieur Féron, directeur de la boulangerie des hospices, et le moulin, "monté à l'anglaise" (équipé de deux paires de meules). En 2015, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) y installe ses locaux. L'ensemble du domaine fut réaménagé à cette occasion et la roue du moulin peut désormais produire l'énergie électrique équivalente à 700m² de panneaux solaires.

APRÈS LA VISITE

AMAP SAULX GOOD. Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - inscription à l'année pour des paniers de légumes bio issus de la Ferme du Pas de Côté - Guilain Vergé, maraîcher www.saulxgood.fr **LA FERME BIOLOGIQUE DU PAS DE CÔTÉ.** Maëla Le Guillou, paysanne-boulangère, vend en direct ses œufs et ses pains bio, le vendredi de 16h à 20h (renseignements au 06 69 91 97 67), au 3bis Rue Emile Fontaine dans les locaux de l'association culturelle Animakt à Saulx (www.animakt.fr). 1 rue Emilie Fontaine à Saulx / 01.64.48.71.01 **ÉCURIES DES CHARTREUX** proposent des balades à poney et randonnées à cheval 3 bis rue de la Salle à Saulx / 01.69.09.99.14 **ÉCURIES SOPHIE MARCHAND** proposent des balades à poney et randonnées à cheval Chemin des Galennes à Saulx / 01.69.10.92.24 **SYNDICAT D'INITIATIVE DE PALAISEAU** Horaires : du lundi au samedi, 10h00 - 12h30 et 15h00 - 18h00. Le dimanche, 9h - 12h. 5 place de la victoire à Palaiseau / 01.69.31.02.67 **OFFICE DE TOURISME DE MASSY** Horaires : du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h (fermé le vendredi matin). 4bis rue de la Division Leclerc à Massy / 01.69.20.08.27

Retrouvez toutes les parcours et informations sur le site www.trianglevert.org. Les dépliants sont aussi disponibles dans chacune des mairies du Triangle Vert et à l'Office Départemental du tourisme de l'Essonne. Conception éditoriale et graphisme réalisés par l'Atelier de l'Ours avec le concours de l'Association Historique Renaissance et Culture Longjumeau - section de Saulx (www.retclong.fr).